

LES GADOUES

Ou comment un progrès formidable allait entraîner une pollution et une dégradation des conditions de vie des habitants de Saint-Escobille par l'utilisation abusive du transport « marchandises ». En 1890, furent posés les premiers rails de la ligne Etampes – Auneau - Dreux. Le 5 juin 1893, eut lieu l'inauguration de la gare de Saint-Escobille. Le service « voyageur » fut supprimé en 1939 mais le service « marchandises » se poursuivit jusqu'en 1964. En effet, Saint-Escobille a la particularité d'avoir supporté les ordures de la ville de Paris pendant plus de 50 ans, lors de l'installation pendant la première guerre mondiale d'un dépôt de gadoue et d'ordures par la S.T.I.R.U.7 Le 3 décembre 1968, une lettre de la Société de Traitement Industriel des Résidus Urbains au Ministère de l'Industrie signalait que la décharge était maintenant remblayée et que l'Administration Générale était sur le point d'en transférer la charge au service des Domaines du Département de Paris.

A la fin de 1989, la commune autorisa la Société SEFADIS à s'installer à proximité des gadoues pour y préparer des engrais et des supports de cultures à partir de matières minérales. Au début de 1992, les élus émirent un avis favorable au permis de construire des hangars au même endroit, déposé par la Société « La Florentaise » qui allait succéder au précédent établissement.

Quant au monticule « des gadoues », il s'étend toujours sur quelques centaines de mètres de long et mesure plusieurs mètres de haut, jouxtant le lieu-dit « Le Bois de l'Épreuve », déversant toujours ses odeurs pestilentielles et ensemençant en « mauvaises herbes » les champs cultivés voisins.

5. Mais dès 1898, la ville de Paris installe, « sans autorisation préalable », un dépôt d'ordures sur une partie du territoire de la commune de Saint-Escobille, sur un site de 150m de long et 30m de large, site appelé « La Gadoue », le long de la voie ferrée. En 2002, l'histoire recommence avec SITA SUEZ et son projet de C.S.D.U. de classe II !



Etat actuel du site de la « Gadoue » (2006)
Même les mauvaises herbes ont peine à pousser !
(Photo JC PRATT)

* * *

Gadoue : Ce mot d'origine incertaine apparaît au XVI^e siècle (*gadu*) et prend son orthographe actuelle vers 1787 (*gadoûe*). C'est le mélange obtenu à partir des ordures ménagères, des matières fécales enlevées des latrines, des résidus végétaux, des boues, des immondices de toute espèce et des ramassis des rues. Toutes ces gadoues

formaient, croyait-on, un excellent engrais mais elles communiquaient aux plantes un goût et une odeur désagréables, *sui generis* ! (cf. les poireaux de Saint-Germain). Dès 1856, Eugène BELGRAND et le baron Georges Eugène HAUSSMANN en réalisant un réseau d'égouts à Paris pour recueillir les eaux usées et les eaux vannes se trouvent devant le problème d'évacuation des ordures et gadoues qui se déversent dans ces collecteurs. Il faut donc les évacuer après les avoir éliminées des eaux sales avant le déversement dans la Seine. Ces matières sont mises à sécher dans les anciennes carrières de gypse du nord-est de Paris (extra muros à l'époque) et forment la « *poudrette de Montfaucon* » (emplacement des Buttes-Chaumont actuelles). Cet engrais était revendu aux maraîchers. Parallèlement, les « *vidanges* » étaient aussi répandues dans les champs à proximité de la capitale avec les gadoues.

Le problème de la pollution en aval de Clichy au niveau du grand égout collecteur parisien allait maintenant se poser. Il devint nécessaire d'envisager l'épuration des eaux d'égouts avant leur déversement dans le fleuve. Les riverains en aval de Paris se plaignaient de plus en plus de la Seine « *noire* » et des détritiques qui flottaient à sa surface rendant de moins en moins possible l'utilisation de l'eau du fleuve. A la suite d'expériences menées dans la plaine de Gennevilliers mettant en évidence la possibilité de traiter les rejets par de l'épandage sur des terres agricoles convenablement drainées, on aboutit à la mise en service progressive entre 1895 et 1905, des champs d'épandage d'Achères, de Carrière Triel, puis de Mery-Pierrelaye acquis par la ville de Paris et alimentés depuis Clichy. Le maraîchage suite aux expériences menées sur les plaines de Gennevilliers fut retenu comme le plus adéquat des modes de culture. Il fallut choisir des cultures suffisamment rémunératrices pour attirer cette nouvelle main d'œuvre de paysans.

Mais à partir des années 1880, les travaux de Louis PASTEUR et des hygiénistes font prendre conscience des dangers pour la santé humaine de l'utilisation des gadoues, foyers de nombreux germes, fécaux entre autres. L'industrie chimique naissante proposa alors le traitement par le chlore et commença dès lors, insidieusement, la pollution des terres agricoles et de la nappe phréatique par les dérivés chlorés. Mais là est une autre histoire.

Donc, en raison de sa démographie, la ville de Paris, depuis le XVIII^e siècle était confrontée à l'évacuation de ses déchets : ménagers, organiques et artisanaux puis à partir du XIX^e siècle industriels. Dans un premier temps, la petite couronne non encore urbanisée a accueilli ses gadoues et autres excréta. Par suite de l'évolution démographique, du développement de l'urbanisation des banlieues et de l'accroissement des volumes d'eau consommés et usés, les champs d'épandage devinrent donc insuffisants pour assurer le traitement des eaux usées de l'agglomération.

« Les villes consomment donc beaucoup et perdent presque autant. Elles constitueraient, selon l'écologue Eugen ODUM, des écosystèmes parasites, vivant au détriment des autres tout en affectant le fonctionnement biogéochimique de la biosphère. Déchets et eaux usées sont d'excellents traceurs des relations qu'entretiennent les sociétés et la nature et permettent de s'interroger sur la permanence du parasitisme urbain – question d'importance au regard des enjeux du développement durable. Une première analyse laisserait penser que l'industrialisation et l'urbanisation caractéristiques des deux derniers siècles ont renforcé le rôle destructeur des villes et la production de déchets de toutes natures : le déchet serait en quelque sorte consubstantiel à la ville. Sabine BARLES revient ici sur cette hypothèse en montrant que l'invention des déchets urbains est relativement récente. L'analyse et l'exploitation du cycle des matières furent en effet déterminantes au cours de la première révolution industrielle. Leur circulation de la maison à la rue, de la rue et de la fosse d'aisances à l'usine ou au champ contribua au premier essor de la consommation urbaine. Scientifiques, industriels, agriculteurs – parfois confondus –

regardèrent la ville comme une mine de matières premières et participèrent, aux côtés des administrations municipales, des services techniques et des chiffonniers, à la réalisation d'un projet urbain visant à ne rien laisser perdre, projet garant de la salubrité urbaine, du dynamisme économique et de la survie alimentaire.

Ce n'est que lorsque industrie et agriculture purent se passer de la ville qu'elles lui abandonnèrent ses excréta au profit d'autres matières premières plus abondantes, plus rentables, plus commodes. De fait on assiste, à partir des années 1880, à une dévalorisation progressive des excréta urbains qui se feront plus tard déchets et eaux usées, malgré les tentatives faites çà et là pour leur trouver de nouveaux débouchés. Chimistes et agronomes se détournèrent de la ville qui échappa dès lors à leurs compétences. La ville, principal lieu d'une consommation dont elle avait dans un premier temps permis l'essor, rompait ses liens matériels avec l'agriculture et l'industrie et devenait ce que dénonçaient les premiers écologues urbains : un parasite. » (1)

* * *

Revenons à notre village et ses déboires avec ses « gadoues » parisiennes qui se déversaient tout le long de la voie ferrée en amont de la gare.



Etat actuel en 2006

(Photo JC PRATT)

Au début de l'année 1921, les fumées provenant de ce dépôt étaient si incommodantes que les habitants se plainquirent auprès du maire, Henri BOIVIN. Les conseillers municipaux demandèrent alors à « l'administration d'intervenir pour faire cesser le déchargement quotidien de gadoues fraîches » au dépôt qui était continuellement en feu. A cette époque, ce dépôt s'étendait en bordure de la ligne de chemin de fer.

Archives : Délibération du conseil municipal de Saint-Escobille du 13 février 1921 : plainte au préfet à propos de l'incendie dans la gadoue et des fumées incommodantes ; du danger pour les récoltes à maturité.

Réponse de l'ingénieur en chef du 23 août 1921 : les envois ont cessés (sic !) plus de feu. Quant aux mauvaises odeurs, elles vont cesser car le dépôt va disparaître prochainement et sera abandonné en octobre 1921. Contresigné par le préfet.

Comme les déchargements d'ordures provenant de Paris étaient de plus en plus fréquents, en 1924, le conseil municipal demanda la suppression de ce dépôt. Cette grande décharge avait attiré un si grand nombre de rats qu'ils se répandaient dans les champs des alentours où ils détruisaient toutes les cultures. De plus, ces rats pénétraient jusque dans les maisons du village et étranglaient et rongeaient les poussins et les lapereaux dans les poulaillers et les clapiers.



Les rongeurs sont toujours là en 2006
(Photo JC PRATT)

Quelques pages très instructives provenant des archives de Chamarande nous révèlent qu'un sous-préfet défendit Saint-Escobille en 1924 « *considérant que ce dépôt constitue au premier chef un véritable danger pour la santé des populations intéressées et émet le vœu que ce dépôt (la gadoue) soit détruit complètement et ne soit jamais reconstitué dans l'avenir* ». Un extrait du registre des délibérations de la commission sanitaire de la 2^e circonscription de Rambouillet en date du 3 mai 1924 allait dans le même sens. Ceci fut confirmé par le Conseil d'hygiène départementale en date du 5 juin 1924 dans son procès-verbal : « *Mesures pas très efficaces* ».

Mais la réponse fut : « *Arrêté préfectoral du 24 juin 1924 : autorisant le dépôt d'ordures pendant 4 ans par la S.T.I.R.U. (Société de Traitement Industriel des Résidus Urbains)* ».

Archives : AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO du 18 février 1924 pour un mois. Demande de la SITRU d'autorisation d'exploiter à Saint-Escobille « *un dépôt d'ordures ménagères (1^o classe)* ».

Délibération du conseil municipal de Saint-Escobille du 3 mars 1924 :

1. Rappel de la délibération du 13 février 1921 ;
2. Rappel de la lettre de l'ingénieur en chef au préfet annonçant l'abandon du dépôt en octobre 1921 ;
3. Annonce que les envois sont encore plus fréquents depuis cette date ;
4. Transmet les plaintes des habitants contre « *ce véritable foyer d'épidémies* » ;
5. Indique « *qu'une véritable armée de rats* » détruit « *toutes les récoltes... étranglant les poussins et les lapereaux* » ;
6. Vote à l'unanimité la suppression du dépôt.
- 7.

Pétition des habitants de Saint-Escobille du 18 mars 1924 (136 signatures) remis au commissaire enquêteur.

Pétition collective des habitants de Mérobert du 15 mars 1924 (signée par le conseil municipal) :

« *Raisons hygiéniques* » : « *une masse considérable en putréfaction* » ... « *jamais n'a été recouvert d'une couche de terre d'au moins 10 centimètres comme l'ordonne votre arrêté du 12 juin 1923* ». « *...par vent ouest- nord- ouest, ...une forte odeur nauséabonde, quasi irrespirable remplit l'air de notre village. Quantité d'habitants sont pris de malaises, de nausées... insectes et autres animaux (tels les rats)* » ;

« Raisons économiques » : « chaque meule de céréales est remplie de ces rongeurs terribles. Pensez, Monsieur le Préfet, que en 1923 – 1924, près de la moitié des gerbes de nos meules ont été coupées par les rats et les épis vidés de leurs grains en majeure partie. Quelles pertes considérables... » « Que dire encore des dégâts inouïs causés dans nos clapiers et nos poulaillers Ces terribles rongeurs ont détruit à Mérobert la plupart des nichées de lapins domestiques. Beaucoup de fermières se voient forcées de renoncer à l'élevage du lapin... De même quantité de poussins, de canards ont été anéantis par ces mêmes rats d'égouts. ... se sont attaqués à des poulets, à des canards, à des lapins adultes qu'ils dévoraient en partie.... Vous aurez, Monsieur le Préfet, le tableau navrant d'une contrée les plus fertiles de notre pays mise au pillage depuis quelques années... »

Résultat de l'enquête publique : Le conseil d'hygiène départemental de la Seine-et-Oise dans sa séance du 5 juin 1924 dit avoir pris connaissance du dossier d'enquête et entendu les explications du représentant de la SITRU « émet un avis favorable au maintien du dépôt d'ordures ménagères sous les réserves suivantes :

Autorisation sera limitée à une durée maxima de quatre années ;

1. Le dépôt ne recevra que des débris végétaux et des balayures de villes, à l'exclusion de tous débris animaux ;
2. Il sera interdit d'y apporter des gadoues vertes pendant la période du 15 avril au 15 novembre ;
3. Toutes mesures efficaces seront prises pour éviter la production d'odeurs nauséuse et la pullulation des rats et des mouches ».

Séance du Conseil d'arrondissement de Rambouillet du 4 août 1924 :

« Le conseil.... émet le vœu que ce dépôt soit détruit complètement et ne soit jamais reconstitué dans l'avenir ». Signé du sous-préfet.

Courrier du maire de Saint-Escobille, Paulus FAUCONNIER, du 31 août 1926 : il y a encore le feu dans les gadoues et l'air est irrespirable. Il demande que les ordures, les matières insalubres et gadoues soient dirigées vers les usines d'incinération de la banlieue parisienne. Il se plaint des milliers de mouches et nuisibles qui mettent en danger la santé des habitants.

Demande du sous-préfet de Rambouillet du 4 septembre 1926 : « ...ne cesse de se plaindre la population des environs ». Encore un incendie et des fumées irrespirables. Il demande une enquête sur « l'exécution des mesures qui ont pu être imposées par votre arrêté d'autorisation pour la tenue de ce dépôt ».

En 1927, Paulus FAUCONNIER, maire, et les conseillers municipaux émirent un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique présentée par la ville de Paris qui désirait acquérir un terrain d'une superficie de 7 hectares 77 ares et 48 centiares pour agrandir son dépôt d'ordures. La ville de Paris n'obtint pas l'autorisation qu'elle demandait, mais elle continua, néanmoins, à faire décharger quotidiennement « des gadoues » à Saint-Escobille en 1931.

Archives : 28 avril 1931 : rapport du conseil d'hygiène départemental de Seine-et-Oise : La SITRU demande une exploitation permanente pour « des cas exceptionnels ». « L'organisation de notre exploitation nous a permis depuis cette époque (1922), de restreindre, puis de suspendre complètement les envois d'ordures à ce dépôt.... Nous

avons estimés, toutefois, d'accord avec l'administration municipale, qu'il convenait, par mesure de sécurité, de conserver des terrains où nous puissions le cas échéant déposer les ordures que les circonstances ne nous permettraient pas d'évacuer normalement et c'est pour répondre à ces préoccupations que la Ville de Paris a fait l'acquisition du terrain ainsi que du matériel de voie qui existait à St-Escobille. En résumé, ce dépôt qui avait autrefois un caractère permanent ne doit plus être à l'avenir qu'un dépôt exceptionnel ».

Rapport de M MARTIN, enquêteur : « J'ai procédé à une enquête sur les lieux le 21 avril... La superficie du dépôt est de 7 ha 77 a 48 ca (800 m. de longueur et de 100 m. de largeur moyenne (lieu dit « Le Bois de Mérobert ») ... aucune odeur ne s'en dégagait ; je n'ai constaté d'odeur nauséabonde en parcourant le dépôt... je n'ai pas constaté la présence de rats mais vu quelques trous dans la masse paraissant être l'entrée de galeries pouvant servir de refuge à ces rongeurs... j'ai constaté un incendie... déclaré spontanément en juillet dernier... il dure encore puisque l'on voit des fumées légères s'en dégager... la destruction des ordures par le feu ne peut avoir que de bons résultats au point de vue de l'hygiène. ... Les inconvénients des mouches et des odeurs ne sont pas redoutés par le voisinage à l'exception de la municipalité d'Authon-la-Plaine. ...Seul le maire de Congerville a protesté contre la reprise du dépôt des ordures à cause des dégâts causés par les rats attirés par ces ordures.

L'enquête de commodo et incommodo n'a pas provoqué non plus de protestation au sujet de la pollution de la nappe aquifère. D'après la carte géologique de la région, le dépôt repose sur les limons des plateaux constituant une terre arable dans cette portion de la Beauce qui est à une altitude de 145 m. environ ; ces limons ont de 2 à 5 m. d'épaisseur ; ils reposent sur les marnes calcaires de la grande formation de Beauce dont l'épaisseur est considérable ; au-dessous se trouvent les marnes ou mollasses du Gâtinais qui donnent le premier niveau d'eau (cette nappe ordinairement mauvaise est à éviter pour l'alimentation). Souvent ces marnes sont en lacune et les eaux descendent dans la formation sous-jacente des sables de Fontainebleau ; ces sables constituent dans la région un niveau très stable fournissant des eaux potables très pures. Un puits profond existe à Saint-Escobille ; il descend jusqu'au sommet des sables stampiens. »

Après avoir interrompu ses activités durant une très courte période, la société de Traitement Industriel des Résidus Urbains demanda l'autorisation à la commune de Saint-Escobille de reprendre l'exploitation de sa décharge en 1932.

Paul CHAPPART, maire, et les conseillers ne s'y opposèrent pas à condition que les rats proliférant sur le dépôt soient tués, et que les agriculteurs locaux puissent « prendre à volonté les gadoues », produits considérés alors comme engrais potentiels. De plus, la commune demanda à cette société une indemnité annuelle de 5.000 Francs qui permettrait de financer les réparations des routes qui étaient détériorées par les voitures venant des villages voisins pour s'approvisionner au dépôt.

Archives : Les municipalités de Saint-Escobille, Mérobert, Authon-la-Plaine et Plessis-Saint-Benoist ont été d'accord avec la possibilité d'utiliser les gadoues comme engrais par les agriculteurs et une indemnité de 5.000 francs pour la commune de Saint-Escobille pour réparer ses chemins détériorés par les chariots des autres habitants venants au dépôt.

L'enquêteur donne un avis favorable avec des conditions :

1. Dépôt exceptionnel ;
2. Couverture immédiate des gadoues fraîches par une couche de terreau ;

3. Dératisation tous les deux mois ;
4. Autorisation pour dix ans à dater du 1^o juin 1932 ».

21 juin 1931 : Traitement de la demande de la SITRU d'une nouvelle autorisation d'exploitation, suite à une nouvelle enquête publique (29 décembre 1931 – 29 janvier 1932 sur le périmètre de Saint-Escobille, Authon-la-Plaine, Le Plessis-Saint-Benoist, Mérobert, Congerville, Garancières-en-Beauce et Oysonville) :

« Considérant que tous les avis sont favorables et que les conditions qui vont être imposées à la société pétitionnaire sont de nature à remédier à tous inconvénients pour le voisinage ».

«Rappelle l'autorisation de 4 ans de 1924 » ;

« Les ordures ménagères ne pourront être déposées à Saint-Escobille que dans des cas exceptionnels et pour cause de force majeure » ;

« En vue d'éviter les odeurs et la pullulation des mouches, les gadoues seront, aussitôt après leur déchargement dans le dépôt, recouvertes d'une couche de terreau d'au moins dix centimètres d'épaisseur, terreau qui sera pris dans l'ancien dépôt » ;

« Toutes les mesures utiles seront prises pour la destruction des rongeurs » ;

« L'autorisation n'est accordée que pour une période de dix années à dater du 1^o juin 1932. »

Délibération du conseil municipal de Saint-Escobille du 19 juin 1932 : le conseil rappelle sa délibération du 31 janvier 1932 qui n'a pas été prise en compte dans l'autorisation préfectorale prise en présence du représentant de la SITRU.



Archives : Rapport d'enquête du docteur RENARD, médecin inspecteur d'hygiène, sur les dépôts de gadoues sur les communes de Saint-Hilaire et de Châlo-Saint-Mars du 24 septembre 1936 : Des dépôts sauvages de gadoues vertes se font le long de la voie ferrée : il constate que « les règles les plus élémentaires de l'hygiène étaient scandaleusement inobservées... nuages de poussières empestées ... (risque de charbon pulmonaire, aspergillose, etc.)... déchargement à 150 mètres environ d'une habitation ... pas recouvert de terre ».

Conflit d'intérêt : « j'ai fait constater à M. le maire de Saint-Hilaire tous ces manquements à l'arrêté préfectoral du 1^o avril 1934 et il est disposé à intervenir pour en assurer le respect. Mais sa position étant très délicate dans la question (car il est marchand d'engrais chimiques) il désire expressément recevoir à ce propos une injonction préfectorale pour se couvrir vis-à-vis de ses administrés délinquants d'une initiative qui serait mal interprétée. »

Le préfet de Seine-et-Oise, le 13 octobre 1936, transmet au ministre des travaux publics, de la direction générale des chemins de fer et routes, l'enquête du docteur RENARD et le dossier établi suite à une plainte des habitants de Châlo-Saint-Mars.

En 1938 des Etablissements POUY demandèrent d'implanter une fabrique de colle à base de carcasses à la gare de Saint-Escobille : la commune émit un avis défavorable à cette implantation en raison des nuisances déjà existantes dues à la gadoue.

Durant la guerre de 1939-1945, la Société d'Exploitation des gadoues de la ville de Paris ne fit pas décharger d'ordures à Saint-Escobille, mais reprit ses activités en 1947.

En 1949, André BOUCHER, maire, et les conseillers signèrent une pétition pour protester contre la circulation du bulldozer de l'entreprise des gadoues qui traversait souvent la commune pour être réparé chez le charron.

La Société de Traitement Industriel des Résidus Urbains de Paris exploitait toujours le dépôt de Saint-Escobille en 1965. Cette année-là, elle refusa d'ailleurs que la commune y décharge ses ordures, car elle prétextait que « ce serait aliéner les biens de la Ville de Paris » (sic) !

Le 3 décembre 1968, une lettre de la Société de Traitement Industriel des Résidus Urbains au Ministère de l'Industrie signalait que la décharge était maintenant remblayée et que l'Administration Générale était sur le point d'en transférer la charge au service des Domaines du Département de Paris.

A la fin de 1989, la commune autorisa la Société SEFADIS à s'installer à proximité des gadoues pour y préparer des engrais et des supports de cultures à partir de matières minérales. Au début de 1992, les élus émirent un avis favorable au permis de construire des hangars au même endroit, déposé par la Société « La Florentaise » qui allait succéder au précédent établissement.

Quant au monticule « des gadoues », il s'étend toujours sur quelques centaines de mètres de long et mesure plusieurs mètres de haut, jouxtant le lieu-dit « Le Bois de l'Épreuve », déversant toujours ses odeurs pestilentielles et ensemençant en « mauvaises herbes » les champs cultivés voisins.



Voici la « végétalisation » quelques 40 ans plus tard : mauvaises herbes et détrit.
(Photos JC PRATT)

6 JUIN 2009.

(Sources : PRETER Jean-Louis ; MARONNE Jeannine ; GARRIOT André : « Histoire de Saint-Escobille de l'époque révolutionnaire à 1992 » in « Les CAHIERS des PELERINS du HUREPOIX, de l'YVELINE et de NORMANDIE ; bulletin de la société littéraire de Dourdan ; 1992 ; N°25 ; pp.41 – 43.)

(1) BARLES Sabine : « L'invention des déchets urbains: France, 1790-1970 » ; Paris ; Editions Champ Vallon ; 2005.)